

# PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)

pour faire suite aux recommandations de l'Audit sur le logement dans les communautés des Premières Nations de la vérificatrice générale du Canada

N° de réf. du rapport	Recommandation du Bureau de la vérificatrice générale	Réponse de la Société	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement définitif prévue	Jalons intermédiaires clés (description/dates)	Organisme responsable / point de contact (nom, titre du poste, n° de tél.)	Indicateur de succès (réservé à l'usage du Comité)
24	Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les Premières Nations, devraient élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour combler l'écart en matière de logement d'ici 2030. Cette stratégie devrait établir la façon dont ils coordonneront leurs efforts, détermineront les besoins et les fonds nécessaires, et définiront des cibles mesurables pour faire le suivi des progrès.	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>La SCHL continuera de contribuer à la mise en œuvre de la <i>Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations</i> et à la réponse aux besoins autodéterminés des Premières Nations en matière de logement.</p> <p>Conformément à la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>, la SCHL consultera ses partenaires des Premières Nations avant de s'engager à prendre de nouvelles mesures ou à présenter de nouvelles propositions qui les touchent lorsqu'ils n'ont pas déjà été consultés.</p>	Grâce à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, la SCHL appuiera une approche coordonnée pour combler le déficit de logement chez les Premières Nations.	31 mars 2027	<p>24.1 En 2024, la SCHL collaborera avec des partenaires clés pour :</p> <p>24.1.1 Établir immédiatement un comité au niveau des sous-ministres adjoints avec Services aux Autochtones Canada pour assurer la collaboration et le partage de l'information, la réponse et les changements politiques ainsi que l'amélioration de l'exécution des programmes. (Printemps 2024)</p> <p>24.1.2 Actualiser immédiatement notre protocole d'entente avec Services aux Autochtones Canada établissant des canaux et des pratiques exemplaires pour le partage d'informations, les réponses politiques et l'exécution des programmes est en cours de signature. (Printemps 2024)</p>	<p>Nom: Michel Tremblay</p> <p>Poste: Président et Premier dirigeant par intérim, Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)</p> <p>Tel #: 613-748-2836</p>	

					<p>24.1.4 Créer un groupe de travail interne pour élaborer des recommandations visant à améliorer l'accessibilité aux programmes de la SCHL pour toutes les Premières Nations. (Printemps 2024)</p> <p>24.2. D'ici le 31 mars 2026, la SCHL :</p> <p>24.2.1 Financera et soutiendra la recherche sur l'écosystème des leviers de financement et politiques pertinents.</p> <p>24.3 D'ici le 31 mars 2027, la SCHL:</p> <p>24.3.1 Soutiendra SAC dans son engagement à établir des cibles mesurables et à suivre les progrès dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations.</p>		
28	Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient collaborer avec les Premières Nations afin d'améliorer leur compréhension de l'ampleur du problème de moisissure dans les logements situés dans les collectivités des Premières Nations et utiliser cette information pour aider les Premières Nations à réduire la moisissure dans les logements.	La Société canadienne d'hypothèques et de logement est d'accord avec cette recommandation.	<p>Soutien à la capacité accrue des Premières Nations en matière d'évaluation et de prévention des moisissures.</p> <p>Sensibilisation accrue au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) de la SCHL pour l'élimination des moisissures.</p>	31 mars 2025	<p>28.1 Au printemps 2024, la SCHL :</p> <p>28.1.1 Inclura la moisissure des Premières Nations dans le mandat du comité nouvellement créé au niveau des sous-ministres adjoints et comme point permanent à l'ordre du jour qui sera discuté par ce comité.</p>	<p>Nom: Morley Linstead</p> <p>Poste: Directeur, Solutions de logement (par intérim), Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)</p>	

		<p>La SCHL reconnaît l'importance de l'élimination de la moisissure et respecte la façon dont les Premières Nations gèrent leurs affaires en matière de logement, y compris les décisions concernant les priorités autodéterminées.</p> <p>La SCHL n'a pas de programme consacré à l'élimination de la moisissure. Cependant, l'élimination de la moisissure est une réparation admissible dans le cadre du PAREL. Les Premières Nations peuvent choisir de présenter une demande dans le cadre du PAREL pour l'élimination de la moisissure. La SCHL ne déterminera pas quels sont les logements à rénover choisis par une Première Nation.</p>			<p>28.2 D'ici le 31 mars 2025, la SCHL:</p> <p>28.2.1 Engagera un dialogue avec des partenaires clés pour soutenir l'évaluation et l'élimination des moisissures; cela inclura des organisations dirigées par des Autochtones qui peuvent soutenir directement le développement des capacités dans les communautés des Premières Nations. (31 mars 2025)</p> <p>28.2.3 Accroîtra la sensibilisation au programme PAREL pour l'élimination des moisissures. (31 mars 2025)</p> <p>28.2.4 Grâce à des partenariats avec des organisations autochtones, actualisera le matériel d'information élaboré dans le cadre de la stratégie précédente contre les moisissures et le rendra facilement accessible aux Premières Nations. (31 mars 2025)</p>	<p>Tel #: 709-772-4045</p>	
36	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement devrait utiliser les données les plus récentes de recensement dans ses formules d'allocation pour le logement des Premières Nations afin de garantir que les régions reçoivent un financement qui tient compte des changements démographiques au sein des</p>	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>La SCHL convient que les formules de répartition doivent être mises à jour et que les données démographiques actuelles doivent être incluses dans les décisions de répartition.</p>	<p>La SCHL utilisera les données de recensement mises à jour dans ses formules d'allocation qui reflètent les changements démographiques dans les communautés des Premières Nations.</p>	31 mars 2026	<p>36.1 La SCHL :</p> <p>36.1.1 Examinera l'accord de partenariat entre la SCHL, SAC et l'APN qui a établi la méthodologie nationale d'allocation. (Printemps 2024)</p>	<p>Nom: Michel Tremblay</p> <p>Poste: Président et Premier dirigeant par intérim, Société canadienne d'hypothèques</p>	

	collectivités des Premières Nations.				<p>36.1.2 Collaborera avec les principales parties prenantes pour mettre à jour les formules d'allocation du Programme d'aide à la remise en état des logements dans les réserves (PAREL) de la SCHL et du Programme de l'article 95 et s'assurera que ces formules utilisent les données du recensement les plus récentes. (Printemps 2025)</p> <p>36.1.3 Sous réserve des résultats de la consultation, élaborera un plan d'action pour mettre en œuvre les changements à la méthodologie d'allocation des fonds. (Printemps 2025)</p> <p>36.1.4 Demandera de structurer tout accord futur afin d'inclure des changements démographiques périodiques dans toutes les formules d'attribution à l'avenir. (Printemps 2025)</p> <p>36.2 Dans le contexte de ces travaux, la SCHL explorera des options avec les Premières Nations sur le transfert de garde et du contrôle du logement dans les réserves. (31 mars 2026)</p>	<p>et de logement (SCHL)</p> <p>Tel #: 613-748-2836</p>	
--	--------------------------------------	--	--	--	---	---	--

37	<p>Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient collaborer avec les collectivités des Premières Nations ayant les pires conditions de logement pour s'assurer qu'elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin afin d'améliorer leurs conditions de logement.</p>	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement est en partie d'accord avec cette recommandation.</p> <p>La SCHL poursuivra les discussions sur les méthodologies de financement afin de soutenir une approche fondée sur les besoins pour la distribution des fonds régionaux.</p> <p>La SCHL et SAC exploreront des options pour coordonner la prestation et améliorer l'accès aux programmes pour les Premières Nations ayant de mauvaises conditions de logement.</p>	<p>Les modèles nationaux de financement du logement dans les communautés des Premières Nations intègrent une approche fondée sur les besoins. De plus, l'accès au programme pour ceux qui en ont le plus besoin est amélioré.</p>	31 décembre 2025	<p>37.1 La SCHL fera appel à ses partenaires des Premières Nations pour :</p> <p>37.1.1 Explorer la faisabilité d'étendre à l'échelle nationale une approche axée sur les besoins et dirigée par les Premières Nations. (Printemps 2025)</p> <p>37.1.2 Élaborer des options avec les Premières Nations et leurs organisations qui accorderaient davantage d'importance aux allocations de financement et aux décisions en faveur des Premières Nations qui en ont le plus besoin. (Printemps 2025)</p> <p>37.1.3 Envisager, avec les partenaires, des approches supplémentaires pour cibler le soutien aux communautés ayant les pires conditions de logement afin d'améliorer l'accès aux programmes. (31 décembre 2025)</p> <p>37.1.4 Examiner la politique et les processus des programmes de la SCHL afin de continuellement maximiser les résultats et d'améliorer l'accès pour les communautés confrontées à des obstacles en matière de capacité. (31 décembre 2025)</p>	<p>Nom: Michel Tremblay</p> <p>Poste: Président et Premier dirigeant par intérim, Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)</p> <p>Tel #: 613-748-2836</p>	
----	---	---	---	------------------	---	---	--

44	<p>Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les collectivités des Premières Nations, devraient recenser les collectivités des Premières Nations dont les besoins en matière de financement du renforcement de la capacité sont les plus grands et veiller à ce qu'elles reçoivent les fonds pour assurer une capacité de gestion du logement durable.</p>	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>Pour répondre à leurs besoins de développement des compétences de gestion du logement, les organisations des Premières Nations peuvent présenter des demandes de financement au titre du programme Formation sur le développement des compétences des Autochtones. Comme pour nos autres programmes, le processus de demande permet aux Premières Nations de déterminer l'ampleur de leurs besoins en matière de logement.</p>	<p>Le partage d'informations entre SAC et la SCHL aboutit à une approche coordonnée pour comprendre et soutenir les besoins en capacité liés à la gestion du logement dans les réserves.</p>	31 décembre 2025	<p>44.1 En 2024, la SCHL :</p> <p>44.1.1 Grâce au protocole d'entente mis à jour avec SAC, cherchera à partager des informations relatives aux initiatives de formation en matière de capacité et de compétences dans le but d'offrir un financement complémentaire pour le développement des capacités</p> <p>44.2 En 2024, la SCHL :</p> <p>44.2.1 En tant que membre du comité au niveau des sous-ministres adjoints qui est en cours de création, inclura les besoins en matière de capacité et de formation dans le cadre de son mandat et comme point permanent à l'ordre du jour pour examen par ce comité.</p> <p>44.3 D'ici le 31 décembre 2025, la SCHL :</p> <p>44.3.1 Tirera parti des données existantes et travaillera avec SAC pour identifier les opportunités de coordonner les services qui ciblent et soutiennent les communautés qui ont le plus besoin de soutien au développement des capacités. (31 décembre 2025)</p>	<p>Nom: Morley Linstead</p> <p>Poste: Directeur, Solutions de logement (par intérim), Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)</p> <p>Tel #: 709-772-4045</p>	
----	---	---	--	------------------	---	---	--

					<p>44.3.2 travaillera avec des fournisseurs de services techniques dirigés par des Autochtones pour réaliser des investissements stratégiques afin de renforcer la capacité des communautés à gérer le logement. (31 décembre 2024)</p> <p>44.4 D'ici le 31 décembre 2025, la SCHL :</p> <p>44.4.1 Adoptera une approche éclairée par la réconciliation et sera guidée par les objectifs et les actions décrits dans la section « compétences et capacités » (6.12) de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations concernant le développement des compétences et des capacités des communautés des Premières Nations.</p>		
45	<p>Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les Premières Nations, devraient revoir la structure et la prestation de leurs programmes de logement afin d'en simplifier le processus de demande et de faciliter l'accès au financement.</p>	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>La SCHL continuera d'examiner la structure et l'exécution de ses programmes de logement en collaboration avec ses principaux partenaires. L'objectif : réduire le fardeau administratif et s'aligner sur l'esprit de réconciliation.</p>	<p>La SCHL procédera à un examen des politiques afin de déterminer les domaines nécessitant des améliorations opérationnelles et une meilleure coordination avec SAC.</p>	D'ici 2025	<p>45.1 En 2024, la SCHL :</p> <p>45.1.1 Collaborera, grâce au protocole d'entente mis à jour et amélioré et dans le cadre du mandat du comité au niveau des sous-ministres adjoints, avec SAC pour harmoniser le financement, le cas échéant, et recherchera l'efficacité dans l'exécution des programmes.</p>	<p>Nom: Morley Linstead</p> <p>Poste: Directeur, Solutions de logement (par intérim), Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)</p> <p>Tel #: 709-772-4045</p>	

					<p>45.2 En 2024, la SCHL aura :</p> <p>45.2.1 Simplifié et fusionné sept programmes de rénovation uniques offerts dans les réserves en un seul programme universel pour soutenir l'efficacité des Premières Nations.</p> <p>45.3 En 2025, la SCHL :</p> <p>45.3.1 Révisera les politiques et les lignes directrices de l'article 95 pour maximiser le financement, simplifier et aligner les exigences par rapport aux priorités des Premières Nations.</p> <p>45.3.2 Simplifier le processus de demande en ligne sur le portail de la SCHL.</p>		
49	<p>Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient obtenir l'assurance que tous les logements financés par le gouvernement fédéral dans les collectivités des Premières Nations respectent le Code national du bâtiment du Canada ou un code plus rigoureux. Si des lacunes liées à la conformité au code sont relevées, le Ministère et la Société devraient aider les Premières Nations à corriger ces lacunes.</p>	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>La SCHL reconnaît que les codes du bâtiment contribuent à assurer la durabilité des logements construits tout en protégeant la santé et la sécurité de leurs occupants. Il est important de noter qu'en tant qu'autorité compétente, les communautés des Premières Nations sont responsables de la conformité au code du bâtiment.</p>	<p>La SCHL recevra une confirmation de conformité au code du bâtiment, spécifique aux travaux de réparation applicables entrepris dans le cadre du programme PAREL, de manière à minimiser le fardeau administratif pour les Premières Nations.</p>	2024	<p>49.1 En 2024, la SCHL :</p> <p>49.1.1 Continuera de recueillir des rapports de conformité aux codes pour toutes les nouvelles constructions dans le cadre du programme de logement sans but lucratif dans les réserves.</p>	<p>Nom: Morley Linstead</p> <p>Poste: Directeur, Solutions de logement (par intérim), Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)</p> <p>Tel #: 709-772-4045</p>	



		<p>Comme indiqué dans ce rapport d'audit, la SCHL dispose d'un processus bien établi pour obtenir l'assurance de la conformité au code et la confirmation écrite de cette conformité dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (article 95). De plus, la SCHL a des paramètres de programme et des processus de prestation faisant appel à des fournisseurs de services d'inspection tiers qui exigent la conformité au code pour les réparations majeures dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL).</p>	<p>Grâce aux programmes existants, la SCHL continuera de soutenir les Premières Nations dans le développement de leurs capacités pour assurer la conformité au code du bâtiment dans le cadre de la gestion de leur portefeuille.</p>		<p>49.2 À compter de 2024, la SCHL:</p> <p>49.2.1 Dans le cadre du programme révisé d'aide à la remise en état des logements, demandera aux Premières Nations de s'assurer que les réparations respectent les codes appropriés et de fournir une confirmation à la SCHL. De plus, la SCHL fera appel à des fournisseurs de services tiers pour inspecter 10 % des projets sélectionnés afin de confirmer que les exigences du programme de la SCHL sont respectées.</p> <p>49.3. D'ici juin 2024, la SCHL :</p> <p>49.3.1 Engagera des fournisseurs de services tiers pour produire des évaluations des besoins de la communauté afin d'identifier les lacunes en matière de capacité pour les projets de rénovation dans les réserves. Ces évaluations éclaireront une approche de développement des capacités pour les projets de rénovation au cours des 3 prochaines années.</p>		
--	--	--	---	--	--	--	--